

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025**

**Convocation :** 21/03/2025

**Affichage liste délibérations :**

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 **SECRÉTAIRE** : Monsieur KHEDDACHE

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

#### **ABSENTS**

Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAHA

**DEL20250327\_31**

### **MODIFICATION DU PACK JEUNESSE**

**RAPPORTEUR** : Gregory D'ANGELO

Par délibération n° 14 en date du 25 mars 2021, le Conseil Municipal a acté la création d'un Pack jeunesse visant à contribuer à l'autonomie, l'accès au travail et l'engagement citoyen des jeunes.



Afin de poursuivre cette dynamique au service des jeunes Givordins et Givordinnes, tout en tenant compte du contexte actuel de la collectivité, il est proposé la m

I°) La prise en charge du BAFA :

De nombreux jeunes s'engagent dans un parcours de formation BAFA sans aller au bout. Bien souvent, l'arrêt se fait avant la session d'approfondissement. Aussi, pour inciter les jeunes à aller au bout du parcours tout en maîtrisant l'enveloppe budgétaire dédiée au Pack Jeunesse, seule la session d'approfondissement sera prise en charge.

II°) Récapitulatif :

	<b>Prise en charge du transport pour les étudiants</b>	<b>Aide permis et conduite accompagnée</b>	<b>Aide formation BAFA</b>	<b>Prime au BAC</b>	<b>Aide formation BNSSA</b>	<b>Coup de pouce Sport &amp; Loisirs</b>
<b>Age nécessaire au moment du dépôt du dossier</b>	Être étudiant (post-bac) et avoir moins de 25 ans	15-20 ans	16-20 ans	Sans objet	18-25 ans	11-18 ans
<b>Contre-partie de 7h à effectuer avant le versement de l'aide</b>	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
<b>Documents nécessaires pour le versement de l'aide</b>	Voir le formulaire de demande d'aide	Voir le formulaire de demande d'aide	Voir le formulaire de demande d'aide	Voir le formulaire de demande d'aide	Voir le formulaire de demande d'aide	Voir le formulaire de demande d'aide
<b>Modalités du versement de l'aide</b>	<p><u>Abonnement annuel :</u></p> <p>Dès la réception du dossier complet et la contre-partie effectuée</p> <p><u>Abonnement mensuel :</u></p> <p>Un paiement en février (si dossier complet et contrepartie effectuée) et un paiement en juillet (aux mêmes conditions)</p>	Dès la réception du dossier complet et la contre-partie effectuée	Dès la réception du dossier complet et la contre-partie effectuée	Dès la réception du dossier complet et la contre-partie effectuée	Dès la réception du dossier complet.	Date limite fixée au 31 octobre

<b>Réurrence de l'aide</b>	Renouvelable sur toute la durée des études post-bac	1 seule fois	1 fois et uniquement pour l'approfondissement	1 seule fois	1 seule fois	Renouvelable chaque année	de 11 à 18 ans
----------------------------	---	--------------	---	--------------	--------------	---------------------------	----------------

III°) Modification du formulaire d'aide :

Au regard du changement évoqué, il convient de modifier le formulaire d'aide, joint à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**28 VOIX POUR**

**5 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** Monsieur SEMARI ; Monsieur HAOUES ; Madame BRAHMI ; Monsieur YOUSFI ; Madame KAHOUL

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER les modifications du Pack Jeunesse décrites ci-dessus ;
- DE DIRE que les modifications seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées sur le budget de la ville.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Tarik KHEDDACHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PACK JEUNESSE

Dans le cadre du Pack Jeunesse, la ville de Givors souhaite soutenir financièrement les jeunes afin de les accompagner vers l'autonomie, l'accès au travail et l'engagement citoyen.

Il est proposé d'attribuer des aides financières dans les domaines suivants :

- les transports scolaires des étudiants post-bac pour les moins de 25 ans ;
- le permis de conduire et la conduite accompagnée pour les 15 – 20 ans ;
- le financement de l'approfondissement BAFA pour les 16 – 20 ans ;
- l'aide au financement du BNSSA pour les 18-25 ans ;
- l'obtention du baccalauréat (prime au bac général ou professionnel) ;
- l'aide à l'adhésion dans une association sportive ou de loisirs pour les 11-18 ans.

### LE DEMANDEUR :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse mail (en majuscules) : .....

Tél : .....

Adresse : N° : ..... Rue : .....

Code postal : 69700 GIVORS

### TYPE (S) D'AIDE (S) DEMANDEE (S) :

- Transports scolaires (50% du montant) 1<sup>ère</sup> demande / Renouvellement (rayer la mention inutile)
- Permis de conduire et conduite accompagnée (150€)
- BAFA Approfondissement (100% du montant)
- BNSSA (50% du montant de la formation)
- Prime au baccalauréat (sans mention : 30€ / assez bien : 50€ / bien : 100€ / Très bien : 150€)
- Coup de pouce sports & loisirs (60€)

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR ET MODALITES D'OB

Pour toutes les aides,

- Une copie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et/ou une attestation d'hébergement du bénéficiaire signée des parents
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur. (Excepté pour "coup de pouce sports & loisirs")

### AIDES SOUMISES A UNE CONTRE-PARTIE

---

#### Transports scolaires :

##### Pièces à fournir :

- Justificatif d'inscription dans un établissement post bac dans les métropoles de Lyon ou St Etienne pour l'année scolaire en cours.
- Facture d'abonnement DUO (TER + TCL) originale acquittée sur l'axe Lyon St Etienne (exclu un départ de la gare de Chasse sur Rhône)
- Attestation de responsabilité civile
- Convention de contrepartie
- Attestation de fin de contre-partie

##### Modalités de remboursement :

2 remboursements seront effectués pour l'année scolaire en cours (sous couvert de la contrepartie)

\*Un en Février

\*Un en Juillet

#### Permis de conduire / Conduite accompagnée :

##### Pièces à fournir :

- Attestation originale d'inscription dans une auto-école givordine
- Facture originale acquittée d'auto-école givordine postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2021
- Attestation de responsabilité civile
- Convention de contrepartie
- Attestation de fin de contre-partie

##### Modalités de remboursement :

1 remboursement sera effectué une fois l'ensemble des pièces remises et la contrepartie effectuée

#### Approfondissement BAFA :

##### Pièces à fournir :

- Facture originale acquittée précisant le type de stage auprès d'un organisme de formation agréé
- Attestation de l'organisme de formation de validation de la session d'approfondissement
- Attestation de responsabilité civile
- Convention de contrepartie
- Attestation de fin de contre-partie

##### Modalités de remboursement :

1 remboursement sera effectué une fois l'ensemble des pièces remises et la contrepartie effectuée

#### BNSSA :

##### Pièces à fournir :

- Facture originale acquittée auprès d'un organisme de formation agréé
- Attestation de responsabilité civile
- Convention de contrepartie
- Attestation de fin de contre-partie

##### Modalités de remboursement :

1 remboursement sera effectué une fois l'ensemble des pièces remises et la contrepartie effectuée

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_31-DE



## **AIDE NON SOUMISE A UNE CONTRE-PARTIE**

### **Prime aux bacheliers**

#### Pièces à fournir :

- Le relevé de note ou le diplôme (à remettre au plus tard le 31.10 de l'année en cours)

#### Modalités de remboursement :

1 remboursement sera effectué une fois l'ensemble des pièces remises

### **Coup de pouce sports & loisirs :**

#### Modalités de remboursement :

Le remboursement s'effectuera directement auprès du club ou de l'association qui aura, au préalable, appliquée la réduction de 60€ maximum au moment de l'inscription.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET ENGAGEMENT



### RETRAIT DU DOSSIER

Le retrait d'un dossier Pack Jeunesse peut se faire à l'ESPACE JEUNESSE, 3 rue du Suel, 69700 GIVORS ou sur internet <https://www.givors.fr/>

### RETOUR DU DOSSIER COMPLET

Le retour du dossier complet devra se faire **sur rendez-vous à l'espace jeunesse uniquement**. Cela permettra aux équipes de vérifier l'ensemble des pièces et évoquer, le cas échéant, la contrepartie.

Aucun dossier ne sera récupéré par un autre service (accueil central, guichet unique...).

### ENGAGEMENT DU JEUNE

#### Contrepartie :

- Dans le cadre du Pack Jeunesse, pour les aides le nécessitant, je m'engage à faire la recherche d'un lieu pour effectuer ma contrepartie.*
- Lors de ma contrepartie, je m'engage à respecter les règles de la structures d'accueil et d'adopter une posture active.*

#### Données :

- J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour le traitement de ma demande. Les destinataires de ces données sont uniquement les agents de la ville de la direction enfance-jeunesse chargés de traiter ma demande. Mes données sont conservées pour une durée adaptée à l'accomplissement du service demandé. Je dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de celles-ci en m'adressant à [protectiondesdonnees@ville-givors.fr](mailto:protectiondesdonnees@ville-givors.fr).*

Je certifie exacts et sincères les renseignements figurants sur la présente demande. Je reconnais avoir été informé qu'en cas de fausse déclarations, je serai constitué débiteur de mauvaise foi. L'aide sera, alors, exigible sans délai.

Fait à Givors, le :

Signature

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_31-DE